

ment of Canada's 1974 obligations with it is accepted that such an agreement will be signed in due time. Finally, in regard to Spain, our contract is a seven year contract from 1976. Also, 1975 we further discuss exports will be authorized with Spain under the arrangements of Chapter 1974 regarding policy. It is our view that by 1979 there will have adhered to the NPT and we will be able to have some other arrangements with Spain.

I hope that this information will be of some value to you directly.

Fiers MacDonald

cc: Mr. D. W. Meares

Chairman

Permanent Committee on Foreign Affairs

External Affairs

House of Commons

Room 552, Confederation Building

Ottawa, K1S 0T2

Sir Peter Havel

House of Commons

Constitution House

Room 511, South Block

Ottawa, K1A 0A6

jusqu'à la conclusion d'un accord bilatéral où figureront les exigences énoncées par le Canada dans sa politique de 1974 concernant les garanties d'utilisation pacifique. On croit qu'un tel accord sera signé prochainement. Finalement, les contrats avec l'Espagne ont été conclus avant 1976. Après 1975, les exportations d'uranium vers l'Espagne auront suspendues tant que ce pays ne satisfait pas aux exigences énoncées par le Canada dans sa politique de garanties d'utilisation pacifique de 1974. L'Espagne devrait avoir signé le TNP d'ici 1979 du fait de son adhésion probable à la Communauté économique européenne.

Dans l'espoir que ces renseignements répondront de façon satisfaisante à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

Fiers MacDonald

cc: Mr. D. W. Meares

Député

Président du Comité permanent

des relations extérieures et de la défense nationale

Chambre des communes

Pièce 552, Édifice de la Confédération

Ottawa, K1S 0T2

M. Peter Havel

Chambre des communes

Direction des comités et de la législation privée

Pièce 511, Édifice du Sud

Ottawa, K1A 0A6